



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

INSTITUT DE RECHERCHES PRATIQUES SUR L'AUTISME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Institut de Recherches Pratiques sur l'Autisme

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

812 942 514

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut de Recherches Pratiques sur l'Autisme, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Institut de Recherches Pratiques sur l'Autisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 30 juin 2021



Jean-Philippe MATHOREZ

Bilan Actif

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	517 202,56	89 700,11	427 502,45	466 700,36	- 39 197,91
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 665,06	14 610,60	9 054,46	13 904,28	- 4 849,82
Autres immobilisations corporelles	49 552,41	20 004,35	29 548,06	36 887,97	- 7 339,91
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	590 420,03	124 315,06	466 104,97	517 492,61	- 51 387,64
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients usagers et comptes rattachés	42 409,92		42 409,92	4 682,83	37 727,09
Créances reçues par legs ou donations	15 000,00		15 000,00		15 000,00
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	390,00		390,00	2 787,29	- 2 397,29
. Etat produits à recevoir	26 137,11		26 137,11	33 598,00	-7 460,89
Valeurs mobilières de placement	30,00		30,00	127,00	- 97,00
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	57 448,20		57 448,20	88 891,95	- 31 443,75
Charges constatées d'avance	1 632,97		1 632,97	28,16	1 604,81
TOTAL (II)	143 048,20		143 048,20	130 115,23	12 932,97
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	733 468,23	124 315,06	609 153,17	647 607,84	- 38 454,67

Bilan Passif

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres/ Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité	140 995,55	140 995,55	
Report à nouveau	-53 033,53		- 53 034
. Excédent ou déficit de l'exercice	12 880,19	-53 033,53	65 914
Situation nette (sous total)	100 842,21	87 962,02	12 880
Fonds propres consommables			
. Subventions d'Investissement			
. Provisions réglementées			
.Autres fonds associatifs (partie2/2)			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	100 842,21	87 962,02	12 880
FONDS REPROTES ET DEDIES			
Fonds reportés liées au legs ou donations			
Fonds dédiés	455 046,81	509 720,47	- 54 674
TOTAL (II)	455 046,81	509 720,47	- 54 674
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
- Sur Subventions de fonctionnement			
- Sur autres ressources			
TOTAL (II) bis			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Fournisseurs et comptes rattachés	15 616,77	8 402,53	7 214,24
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	9 749,00	5 277,00	4 472,00
. Organismes Sociaux	10 797,38	6 031,68	4 765,70
. Autres Impôts et taxes	2 101,00	194,14	1 906,86
Autres dettes		20,00	- 20,00
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	15 000,00	30 000,00	- 15 000,00
TOTAL (IV)	53 264,15	49 925,35	3 338,80
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+ II + III +III bis + IV + V)	609 153,17	647 607,84	- 38 454,67

Compte de résultat exercice du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2020

	2020	2019	Variation	%
COMPTE DE RESULTAT				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	16 390,00	34 152,83	-17 762,83	-52,01
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	14 500,00		14 500,00	NS
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	25 617,26	56 048,63	-30 431,37	-54,29
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	184 238,68	244 123,58	-59 884,90	-24,53
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	61 161,79	30 407,77	30 754,02	101,13
Autres produits				
Cotisations				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs et donations				
Contributions financières reçues				
Versement des fondateurs				
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat				
Autres produits	1,45	2 013,88	-2 012,43	-99,93
Total I	301 909,18	366 746,69	-64 837,51	-17,68
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	95 149,23	176 314,86	-81 165,63	-46,03
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	10 048,18	9 665,95	382,23	3,95
Salaires et traitements	90 829,71	87 796,40	3 033,31	3,45
Charges sociales	12 134,68	16 820,91	-4 686,23	-27,86
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	73 609,14	37 797,38	35 811,76	94,75

Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	6 488,13	94 607,43	-88119,3	-93,14
Autres charges				
Aides financières				
Autres charges	5,90	171,27	-165,37	-96,56
Total II	288 264,97	423 174,20	-134 909,23	-161,44
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	13 644,21	-56 427,51	70 071,72	143,75
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)				
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	652,40	3 598,00	-2 945,60	-81,86
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	652,40	3 598,00	-2 945,60	-81,86
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	1 416,42	204,02	1 242,40	NS
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	1 416,42	204,02	1 212,40	NS
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-764,02	3 393,98	-4 158,00	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	302 561,58	370 344,69	-67 783,11	-18,30
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	289 681,39	423 378,22	-133 696,83	-31,58
EXCEDENT OU DEFICIT	12 880,19	-53 033,53	65 913,72	NS

	2020	2019	Variation	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	32 144,15	12 343,42	19 800,73	160
Prestations en nature				
Bénévolat	5 755,10	15 923,75	-10 168,65	-63.85
TOTAL	37 899,25	28 267,17	9 632,08	3.40
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	32 144,15	12 343,42	19800,73	160
Personnel bénévole	5 755,10	15 923,75	-10168,65	-63.85
TOTAL	37 899,25	28 267,17	9 632,08	3.40

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 609 153,17 €

Le résultat net comptable est un excédent de 12 880,19 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 1^{er} Juin 2021.par les dirigeants.

Objet de L'association :

L'institut de recherche pratique sur l'autisme (IRPA) a pour objet la création, l'optimisation et l'évaluation des protocoles psychopédagogiques sur des personnes avec trouble du spectre autistique (TSA) et thérapeutiques sur l'ensemble des aidants familiaux et d'en objectiver l'impact.

Ces travaux sont effectués dans le cadre de la recherche en partenariat avec des spécialistes universitaires, et des professionnels de santé sur la question de l'Autisme.

Les objectifs du projet sont:

Apporter un accompagnement global et individualisé grâce à des activités psychopédagogiques, sensorielles et motrices adaptées pour les enfants et les jeunes avec TSA.

Apporter du répit actif aux aidants familiaux confrontés quotidiennement à l'autisme grâce à des activités de relaxation à vocation thérapeutiques.

Apporter une réponse à une problématique d'utilité publique au travers de l'accompagnement des jeunes adultes avec TSA en rupture avec la société.

Moyens matériels et humains mis en œuvre :

Au cours de l'année 2020 L'IRPA a finalisé les travaux de l'espace psychomoteur ainsi que le chalet, elle a également complété l'agencement et le mobilier de l'ensemble des locaux liés à l'activité de l'association.

L'IRPA a embauché au cours de l'année 2020, une éducatrice et une comptable. Le mécénat de compétence mis à disposition par Orange en Octobre 2019 a pris fin le 30 Septembre 2020.

L'IRPA a réalisé directement la collecte de fonds nécessaires à son activité de Médiation par le Cheval. D'autres collectes de fonds auprès de mécènes lui ont permis de soutenir son action à destination des jeunes adultes avec TSA dans le cadre de séjours pré professionnels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La Crise Sanitaire de la COVID19, et les mesures sanitaires mises en œuvre dans la cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de la COVID 19, ont contraint L'IRPA à annuler l'ensemble de ses activités liées aux séjours autisme dont les participants sont accueillis en séjours complets ceci, depuis le 16 Mars 2020.

Les activités de séjour autismes sont à ce jour toujours à l'arrêt.

En 2020, l'IRPA a pu collecter directement des fonds nécessaires à la médiation par le cheval. Cette aide a été complétée par celle de FRANCE TELEVISIONS pour soutenir son action à destination des jeunes adultes avec TSA dans le cadre des séjours d'accompagnement préprofessionnel.

Grâce à des dons de mécènes récurrents, l'IRPA a pu financer l'achat de matériels nécessaires à la mise en œuvre de certaines de ses activités.

L'IRPA a également sollicité le Fonds de dotation Réalité Autisme pour l'aider à financer son fonctionnement propre.

L'IRPA a pu bénéficier des aides de l'Etat en termes d'activités partielles et de fonds de solidarité.

Certaines activités, notamment les séjours autisme qui consistent à recevoir des enfants et jeunes adultes avec TSA pendant 5 jours en hébergement et pension complète avec leur famille (en tant qu'aidants), ont été arrêtés dès le 16 mars 2020 et sont à ce jour toujours à l'arrêt.

D'autres, notamment la médiation par le cheval, ont pu reprendre à partir du 7 septembre 2020 avec la mise en place de protocoles sanitaires stricts, lesquels ont été mis à jour en fonction et au fur et à mesure des évolutions des réglementations au regard du contexte sanitaire.

L'IRPA a pu continuer à organiser des Ateliers Montessori même si leurs nombre ont diminué de plus de 70% par rapport à 2019.

Des ateliers psychopédagogiques, l'accueil de jeunes dans le cadre des séjours d'accompagnement préprofessionnels et quelques aidants familiaux dans le cadre de séjours autisme-répétitifs actifs ont également pu être organisés.

Les familles ont désormais la possibilité d'être aidées par le biais de la prestation compensatoire du Handicap (PCH).

Monsieur Joseph SHCOVANEK a été nommé Parrain de l'association, les mandats des administrateurs ont été renouvelés. Madame Bruna BARDAWIL a été nommée Présidente de l'association.

Situation de la CRISE Sanitaire COVID 19, avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

Depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2020, la crise sanitaire de la COVID 19 s'est poursuivie et de nouvelles mesures restrictives ont été imposées par le Gouvernement en janvier et en avril avec notamment :

- le maintien de l'interdiction d'ouverture des restaurants,
- le couvre-feu national avec fermeture obligatoire de tous les établissements recevant du public à 18h puis 19h,
- l'interdiction de déplacement,
- l'interdiction de proposer des activités en intérieur aux personnes majeures.

La Crise Sanitaire liée à la COVID 19 a eu un impact très important sur l'activité de l'Association, sans remise en cause de la continuité d'exploitation.

L'IRPA a continué à respecter les mesures imposées par le Gouvernement.

Contribution volontaires en nature :

L'association a bénéficié du Mécénat de Compétence de la part de la Fondation Orange, évalué à la somme de 32 144,15 euros.

Elle a par ailleurs bénéficié de Bénévolat actif, de la part de deux co-fondateurs pour la levée de fonds et les missions sociales. Un bénévolat actif de la part d'une sophrologue Caycédiennne pendant les séjours. Ces contributions volontaires se sont élevées à la somme de 5 755,11 €

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par le règlement 2020-08

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Cette Méthode a été retenue pour l'ensemble des travaux et investissements réalisés au cours de l'exercice. Les Investissements ont majoritairement financés par des fonds dédiés.

- Ces fonds sont comptabilisés au passif du bilan et rapportés au résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'ils ont financés.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Fonds dédiés :

Les fonds dédiés sont inscrits au passif du Bilan. Lorsqu'ils financent des immobilisations, ils sont inscrits en produits de l'exercice et rapporté au résultat au même rythme que les amortissements des biens financés.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Annexes Associations 2020 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	568 199	22 221		590420
Immobilisations financières				
TOTAL	568 199	22 221		590 420

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui	31 693	58 007		89 700
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	9 761	4 850		14 611
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	9 252	10 752		20 004
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	50 706	73 609		124 315
TOTAL GENERAL (I+II+III)	50 706	73 609		124 315

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	390	390	
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	4 935	4 935	
Autres créances	37 475	37 475	
Charges constatées d'avance	1 633	1 633	
TOTAL	44 433	44 433	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	41 137
Autres produits à recevoir	
TOTAL	41 137

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	-53 033.53	
SOLDE	-53 033.53	

Variation des fonds Propres :

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								0
Fonds propres avec droit de reprise								0
Ecart de réévaluation								0
Réserves	140 996		0					140 996
Report à nouveau		-53 034	0					-53 034
Excédent ou déficit de l'exercice	-53 034	53 034	0	12 880	0			12 880
Dotations consommables								0
Subventions d'investissement								0
Provisions réglementées								0
Total	87 962	0	0	12 880	0	0	0	100 842

Tableau de Variation des fonds dédiés.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUES DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
- Instruments de Musique	8 393,00		4 557,00			3 836,00	
- Chalet	52 960,00		5 066,00			47 894,00	
- Salle d'activité	330 357,00		25 352,00			305 005,00	
- Salle Aidants Familiaux	55 623,00		14 866,00			40 757,00	
- Espace Psychomoteur	59 124,00		11 320,00			47 804,00	
Ressources liées à la générosité du Public							
- Green Link	3 263,00	1 488,00				4 751,00	
- France Télévision		5 000,00				5 000,00	
Total	509 720,00	6 488,00	61 161,00	0,00	0,00	455 047,00	0,00

Montant des fonds dédiés à l'investissement rapportés au résultat.

Amortissement des Fonds dédiés	Montant repris à l'ouverture de L'exercice	Montant de la reprise de l'exercice	Montant total repris à la clôture de l'exercice
Fonds dédiés Instruments de musique	9 228,83	4 557,80	13 786,63
Fonds dédiés Chalet	3 871,32	5 065,99	8 937,31
Fonds dédiés Salle d'activité	6 808,64	25 351,78	32 160,42
Fonds dédiés Salle aidants Familiaux	4 222,69	14 865,95	19 088,64
Fonds dédiés Espace Psychomoteur	11 320,27	11 320,27	22 640,54
Total	35 451,75	61 161,79	96 613,54

Annexes Associations 2020 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	15 617	15 617		
Dettes fiscales et sociales	22 647	22 647		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	15 000	15 000		
TOTAL	53 264	53 264		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	12 038
Dettes fiscales et sociales	
Provision congés payés	9 749
Charges sur congés payés	1 964
Provision formation continue 2020	2 021
Autres dettes	
TOTAL	25 772

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	6	
TOTAL	7	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 800 €.

Associations 2020 (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Contributions volontaires en nature :**

L'association a bénéficié d'un mécénat de compétence de la Part de la Fondation Orange pour un montant de 32 144,15 €

Bénévolat

Contribution Volontaire en Nature	5 755
3 bénévoles actifs tournants dont :	2 813,6
- 1 co-fondateur (missions sociales et levée de fonds)	
- 1 administrateur tournant (fonctionnement, levée de fonds et missions sociales)	
- 1 bénévole administratif et technique	
- 0 membre tournant du conseil scientifique (missions sociales)	
Bénévolat actif de la co-fondatrice (juridique, fonctionnement, gestion de crise et levée de fonds)	2 771,0
Bénévolat actif - Sophrologue Caycédienne	170,5
Valorisation du temps des 3 bénévoles actifs sur la base d'un SMIC horaire brut : 10,15 € 1 journée par mois sur 11 mois, 7 heures par jour x 1,20 fois le SMIC horaire	
Valorisation du temps de la co-fondatrice : sur la base d'un SMIC horaire brut : 10,15 € 1 huitième du temps sur 12 mois, 7 heures par jour x 1,20 fois le SMIC horaire	
Valorisation du temps de la Sophrologue Caycédienne : sur la base d'un SMIC horaire brut : 10,15 € 1 journée par séjour de répit, 2 séjours d'1 semaine en 2020, 7 heures par jour x 1,20 fois le SMIC horaire	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	Total	Dont générosité du Public	Total	Dont générosité du Public
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	72 761,41	72 761,41	56 068,63	56 068,63
1.1 Cotisations sans contrepartie	0,00		20,00	20,00
1.2 Dons, legs et mécénat	72 761,41	72 761,41	55 550,00	55 550,00
- Dons manuels		0,00		
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	72 761,41	72 761,41	55 550,00	55 550,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			498,63	498,63
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	154 138,38		283 868,29	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	137 094,53		244 123,58	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	17 043,85		39 744,71	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	14 500,00			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			30 407,77	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	61 161,79			
TOTAL	302 561,58	72 761,41	370 344,69	56 068,63
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	83 477,10	64 922,24	220 934,34	54 817,25
1.1 Réalisées en France	83 477,10	64 922,24	220 934,34	54 817,25
- Actions réalisées par l'organisme	83 477,10	64 922,24	220 934,34	54 817,25
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 351,04	1 351,04	1 251,38	1 251,38
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 351,04	1 351,04	1 251,38	1 251,38
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	124 755,98	0,00	68 787,70	0,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	73 609,14	0,00	37 797,38	0,00
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES			0,00	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	6 488,13	6 488,13	94 607,43	0,00
TOTAL	289 681,39	72 761,41	423 378,23	56 068,63
EXCEDENT OU DEFICIT	12 880,19		-53 033,54	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	5 755,10		15 923,75	
Prestations en nature				
Dons en nature	32 144,15	32 144,15	12 343,42	12 343,42
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	37 899,25	32 144,15	28 267,17	12 343,42
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			5 476,50	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	37 899,25	32 144,15	22 790,62	12 343,42
TOTAL	37 899,25	32 144,15	28 267,17	12 343,42

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2020	2019
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	3 263	0
(-)Utilisation		
(+) reports	6 488	3 263
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	9 751	3 263

COMPTE EMPLOIS- ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEE AUPRES DU PUBLIC

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020	2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1- Missions sociales			1- Ressources liés à la générosité du public		
1.1 Réalisées en France	64 922,24	54 817,25	1.1. Cotisations sans contrepartie		20,00
- Actions réalisées par l'organisme	64 922,24	54 817,25	1.2. Dons Legs et Mécénats	72 761,41	55 550,00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels		
1.2. Réalisées à l'étranger	0,00	0,00	- Legs donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	72 761,41	55 550,00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		498,63
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 351,04	1 251,38			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0,00			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	66 273,28	56 068,63	TOTAL DES RESSOURCES	72 761,41	56 068,63
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	6 488,13		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	72 761,41	56 068,63	TOTAL	72 761,41	56 068,63
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou(-) Insuffisance de la générosité du Public		
			(-) Investissement et (+) désinvestissement nets liés à la générosité du Public de l'exercice		
			Ressources reportées liées à la générosité du Public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		
Contributions volontaires en nature	2020	2019	Contributions volontaires en nature	2020	2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1- Contributions volontaires aux missions sociales			1- Contributions volontaires liées à la générosité du public	37 899,26	28 267,17
Réalisées en France			Bénévolat	5 755,11	15 923,75
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds	5 755,10	5 476,50	Dons en Nature	32 144,15	12 343,42
3- Contributions volontaire au fonctionnement	32 144,15	22 790,62			
TOTAL	37 899,25	28 267,12	TOTAL	37 899,26	28 267,17



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

INSTITUT DE RECHERCHES PRATIQUES SUR L'AUTISME

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Institut de Recherches Pratiques sur l'Autisme

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

812 942 514

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association Institut de Recherches Pratiques sur l'Autisme, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 30 juin 2021

Jean-Philippe MATHOREZ

